

PROGRAMME DE FORMATION
TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU
MOYENNE STRUCTURE

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE**.

Le responsable de petite ou moyenne structure dirige et gère une entreprise, un établissement, une association, de moins de 50 salariés, dans ses dimensions stratégique, humaine, commerciale, productive, financière, administrative et sociétale. Il en organise le fonctionnement conformément aux objectifs fixés d'une part, et dans le respect d'un cadre réglementaire, spécifique le cas échéant, d'autre part. Il traduit les orientations stratégiques en objectifs opérationnels.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 définissant les conditions d'agrément des organismes.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE**

PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en oeuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en entreprise.

Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel

CCP1 : DIRIGER UNE STRUCTURE AVEC UNE EQUIPE

1. Développer une vision systémique de la structure dans son environnement
2. Inscrire la structure dans son territoire
3. Manager et animer une équipe

CCP2 : METTRE EN ŒUVRE L'OBJET SOCIAL DE LA STRUCTURE

1. Adapter l'offre de la structure à la demande
2. Organiser et développer la diffusion de l'offre
3. Organiser la production

CCP3 : ETABLIR ET PRESENTER UN RAPPORT D'ACTIVITE DE LA STRUCTURE

1. Analyser le bilan de la structure
2. Analyser le compte de résultat de la structure
3. Rédiger le rapport d'activité de la structure



Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1	<p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :</p> <ul style="list-style-type: none">a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidatc) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail</i>	CCP 1 CCP 2 CCP 3

